



Automobile - service client renault

Par **karine**, le **05/06/2008** à **12:16**

Bonjour,
Voilà un mois que mon moteur a cassé. Encore sous garantie, je suis donc très sereine... Malheureusement, je suis vite redescendue sur terre!
Quand j'ai acheté mon véhicule, qui avait alors 20500 km, le garage a effectué la révision, considérant celle ci comme celle des 30 000 kms. Il a réglé mon service automatique qui me prévient à 60 000 kms, donc 30 000 plus tard. Quand la voiture m'a dit : "VIDANGE" je l'ai fait. En plus une nouvelle loi à passer la révision de 30 000 à 20 000 kms entre temps. Je n'y suis pour rien.
Renault me dit : votre voiture est mal entretenue....Pas de prise en charge!
La je ne comprend plus rien, je paye tout les mois pour une extension de garantie et il me dise "NON".
Quelle demarche dois je faire et quelqu'un peut il nous dire comment être aidé car je n'ai pas d'assistance juridique. J'ai déjà envoyé un recommandé sans réponse à ce jour.
Merci d'avancern
Karine

Par **novice43**, le **05/06/2008** à **18:29**

bonjour,
1 - prenez rendez vous auprès d'une association de défense de consommateurs de votre ville, il dispose d'un service juridique. Peut être qu'une adhésion sera nécessaire. De plus, s'il estime qu'il y a réellement abus, ils peuvent se porter civile dans l'affaire.
2 - renseignez vous auprès du Tribunal de votre ville pour connaître les permanences gratuites (si elles existent) des avocats.
3 - A partir de cet instant, toutes les démarches que vous ferez avec Renault doivent être écrite.
4 - Bon courage !
cordialement,